

# Contract for Difference

## Que retenir du round 2 ?

### L'essentiel

- ▶ Le gouvernement britannique a publié le 11 septembre les résultats de son deuxième appel d'offres pour des *Contracts for Difference*.
- ▶ 11 projets, totalisant 3346MW, ont obtenu un tarif garanti pour leur production d'électricité décarbonée.
- ▶ Les tarifs garantis s'échelonnent entre 44,8 et 83,7£/MWh très en dessous de ceux attribués lors du premier appel d'offre (83,2 à 129,4£/MWh). Le projet nucléaire d'Hinkley Point C bénéficie lui d'un CfD à 97,1£/MWh.
- ▶ La baisse est particulièrement sensible pour l'éolien off-shore, avec deux grands parcs de 1386 et 950MW qui approchent de la parité réseau mais sans l'atteindre.

### ▶ Qu'est-ce qu'un CfD ?

Un contrat de différence (*contract for difference* ou CfD en anglais) est à l'origine un produit financier permettant à un "acheteur" et un "vendeur" de spéculer sur le prix d'un produit à une date donnée sans avoir à acheter ou vendre le produit en question : si à la date d'exécution, le prix est inférieur à celui convenu (ou *strike price*) l'acheteur paie la différence au vendeur, dans le cas contraire, c'est le vendeur qui paie l'acheteur.

Dans le cadre de l'*Energy Act* de 2013, le gouvernement britannique a choisi d'utiliser des CfD pour soutenir les producteurs d'électricité décarbonée.

Dans ce cas, le vendeur du CfD est l'exploitant et l'acheteur est la *Low Carbon Contracts Company* (LCCC), une entreprise appartenant à l'État

britannique et financée par un prélèvement sur la facture des consommateurs d'électricité.

Le *contract for difference* est d'une durée de 15 ans à partir du début de la production (sauf pour Hinkley Point où la durée est de 35 ans). Pendant cette période l'exploitant vend sa production sur le marché. Si le prix du marché est inférieur au strike, la LCCC rembourse la différence à l'exploitant. Si le prix est supérieur, c'est l'exploitant qui reverse l'excédent à la LCCC.

Ce mécanisme permet de baisser le coût du capital en donnant aux investisseurs une visibilité sur les prix. De plus, contrairement à la combinaison classique tarif garanti + priorité d'accès au réseau, il évite d'isoler les exploitants du marché de l'électricité.

Un premier appel d'offre a eu lieu en 2015. Une quinzaine de CfD ont également été attribués sans mise en compétition.

	Technologie	Entrée en service	Puissance (MW)	Strike (£/MWh) <sup>1</sup>
Redruth EfW	Gazéification (ACT)	2021-22	8	44,80
Hornsea Project 2	Eolien offshore	2022-23	1386	64,40
Moray Offshore windfarm	Eolien offshore	2022-23	950	64,40
Triton Knoll wind farm	Eolien offshore	2021-22	860	83,72
Drakelow RE Centre	Gazéification (ACT)	2021-22	15	83,72
Station Yard CFD 1	Gazéification (ACT)	2021-22	0,05	83,72
Northare RE Centre	Gazéification (ACT)	2021-22	25,5	83,72
IPIF Fort Industrial RE Centre	Gazéification (ACT)	2021-22	10,2	83,72
Blackbridge TGS1	Gazéification (ACT)	2021-22	5,56	83,72
Grangemouth RE Plant	Biomasse + cogénération	2021-22	85	83,72
Rebellion	Biomasse + cogénération	2021-22	0,64	83,72

► Projets retenus lors du second appel d'offres CfD

Source : [www.gov.uk](http://www.gov.uk)

<sup>1</sup> La communication du gouvernement britannique porte sur des prix en livres de 2012, tous les chiffres figurant dans cette note sont en livres de 2017

## ► Moins de projets, moins chers

Les résultats du second appel d'offres ont été rendus publics le 11 septembre 2017. Seuls 11 projets ont été retenus contre 28 lors du premier appel d'offres. Cependant, grâce à 3 grands parcs éoliens off-shore, la puissance totale est supérieure à celle du premier appel d'offre : 3346MW contre 2137.

Les strikes varient de 44,80£/MWh à 83,72£/MWh avec une moyenne de 70,14£/MWh (tous les prix sont données en livres de 2017 en tenant compte de l'inflation et des éventuelles revalorisations). C'est très inférieur aux prix consentis lors du premier appel d'offre : en excluant les 4 projets abandonnés depuis, ils s'échelonnaient entre 83,22 et 129,38£/MWh avec une moyenne de 111,17£/MWh.

Cette baisse s'accompagne de changements importants dans le choix des technologies. Ce second appel d'offre a été largement dominé par l'éolien off-shore : avec trois projets et plus de 95% des capacités, les autres énergies se contentent de figuration. L'éolien terrestre, qui dominait le premier appel d'offre, et le solaire photovoltaïque n'étaient pas concernés par ce second appel d'offre.

Un troisième appel d'offre est envisagé mais doit encore être confirmé par le gouvernement.

## ► L'éolien off-shore approche de la parité réseau

Cette domination de l'éolien off-shore a retenu l'attention d'autant que les tarifs proposés ont connu une baisse spectaculaire : deux projets destinés à entrer en service en 2022-2023 ont été attribués à 64,40£/MWh et un projet prévu pour 2021-2022 à 83,72£/MWh. C'est presque deux fois moins que lors de l'appel d'offre de 2015 où l'éolien off-shore se situait entre 123,47£/MWh et 129,38£/MWh. Pour les 11 CfD attribués à des projets éoliens off-shore avant 2015, le tarif était de 150,97 ou 161,71£/MWh. Encore à la fin de l'année 2016, le *Department for Business, Energy and Industrial Strategy* (BEIS) prévoyait que les projets éoliens off-shore mis en service en 2025 couleraient 100£/MWh. La chute des prix est donc aussi imprévue que spectaculaire.

Actuellement le prix de gros l'électricité britannique est d'environ 45£/MWh. Le scénario de référence du BEIS estime qu'il se situera à 50£/MWh en 2023, les strikes obtenus lors de cet appel d'offre se rapprochent donc de la parité réseau mais sans l'atteindre.

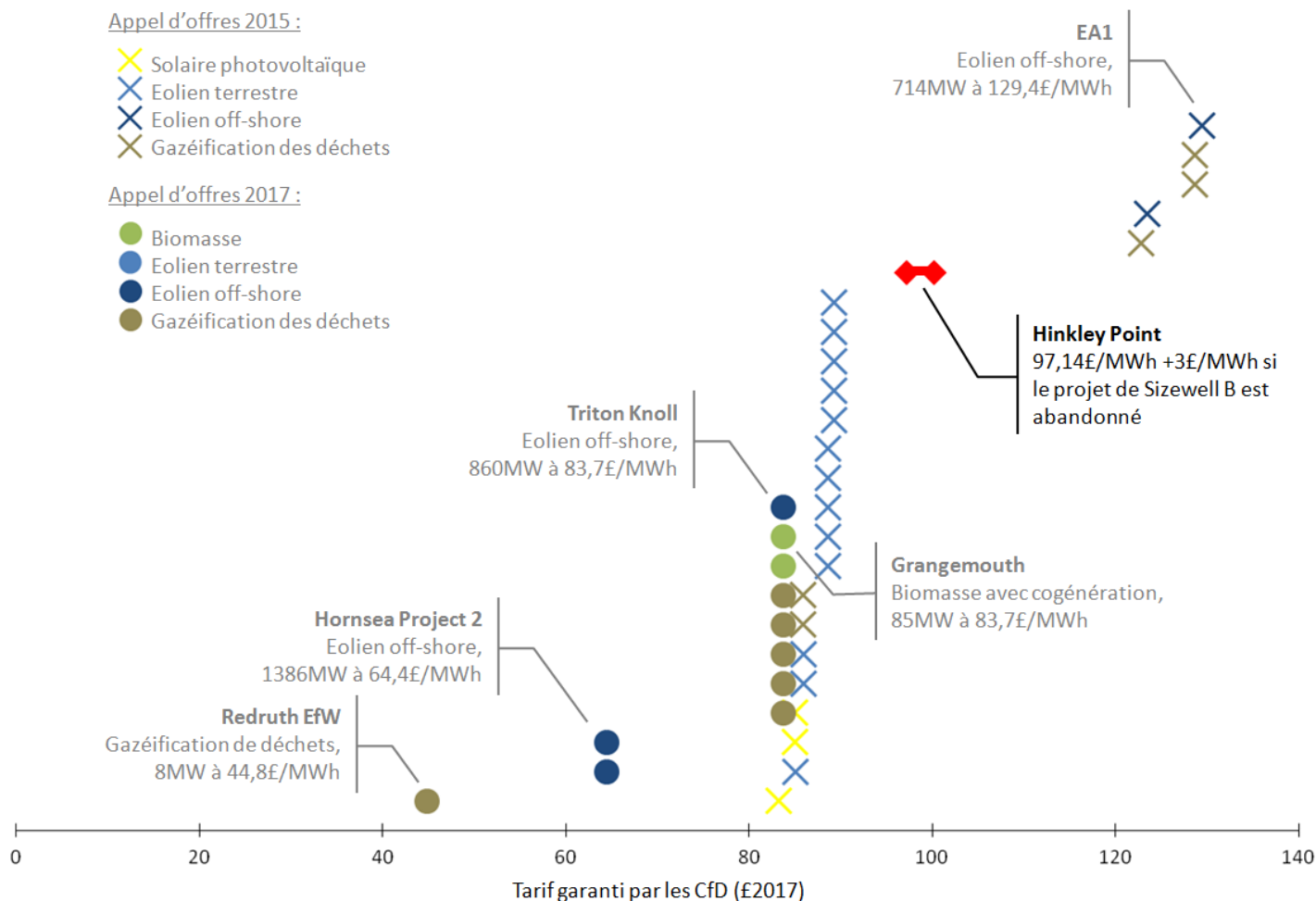
Ce résultat peut être comparé à celui obtenu en avril en Allemagne où 1550MW ont été attribués pratiquement sans subvention. L'écart s'explique probablement par le fait que, dans le cadre d'un CfD, les coûts de raccordement au réseau sont à la charge du développeur.

#### Appel d'offres 2015 :

- ✕ Solaire photovoltaïque
- ✕ Eolien terrestre
- ✕ Eolien off-shore
- ✕ Gazéification des déchets

#### Appel d'offres 2017 :

- Biomasse
- Eolien terrestre
- Eolien off-shore
- Gazéification des déchets



#### ► Comparaison des projets retenus lors des appels d'offres de 2015 et 2017

Sources : [www.gov.uk](http://www.gov.uk), LCCC

#### ► Que retenir ?

**On y est presque mais pas encore** - Les appels d'offres de 2015 et 2017 montrent une chute spectaculaire des coûts, en particulier pour l'éolien off-shore. Les énergies renouvelables sont maintenant indiscutablement plus compétitives que le nouveau nucléaire et elles semblent désormais capables de rivaliser avec les énergies fossiles. Cependant leur prix reste en général supérieur au prix de gros de l'électricité, un mécanisme de soutien est donc encore nécessaire.

**Le temps, c'est de l'argent** - Cette baisse rapide des coûts plaide pour des mécanismes de soutien flexibles et des procédures allégées permettant

un délai minimum entre le dépôt de projet et son entrée en service. La comparaison entre la situation britannique et la situation française, où le prix du mégawatt-heure éolien offshore a été fixé entre 180 et 200€ lors d'appel d'offres passés en 2011 et 2013, est particulièrement révélatrice.

**La prochaine frontière : le réseau** - Avec la baisse des coûts, l'enjeu pour les énergies renouvelables change : il n'est plus de devenir compétitive mais de lever les obstacles qui pourraient les empêcher de tirer profit de leur nouvel avantage-prix. La question de l'intégration au réseau va sans doute prendre une importance croissante : comment donner une part aussi importante que possible à des énergies bon marché et décarbonées en limitant les inconvénients liés à l'intermittence ?